



Éditorial

Face à l'épidémie du virus A/H1N1, le gouvernement mexicain a agi de façon coordonnée et transparente, tout en assumant sa responsabilité auprès du monde entier. Les mesures mises en place répondent aux protocoles édictés par les organismes internationaux pour ce type de situations. La coordination interne et la discipline de la population mexicaine, en ces temps d'urgence sanitaire, ont été fondamentales pour le déroulement des événements.



Le président Felipe Calderón lors de son message à la nation le 4 mai dernier

> Le Mexique assume sa responsabilité auprès du monde

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement mexicain a consacré toute son énergie à éviter la propagation de ce nouveau virus et à protéger ainsi la population face à une possible pandémie qui aurait pu voir le jour à un moment donné. Les premières décisions furent prises: fermetures des lieux publics, suspension des cours et diminution des principales activités du pays.

Agir avec rapidité et responsabilité a été l'un des principaux défis rencontrés par les Mexicains au cours de ces dernières années. Jamais auparavant un pays disposant de l'une des villes les plus peuplées au monde n'avait affronté une situation similaire et réagi aussi vite pour éviter une catastrophe.

Les autorités ont agi de façon coordonnée et en suivant les recommandations prévues par les organismes internationaux en cas d'alerte sanitaire. Le dialogue permanent avec les responsables de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation panaméricaine de la santé a été essentiel pour mener la stratégie dont l'objectif premier était de contenir la propagation du virus A/H1N1.

Dans un premier temps, le président Felipe Calderón et ses collaborateurs ont été en contact étroit avec la population. Des informations opportunes et transparentes ont constitué l'une des caractéristiques de l'action du gouvernement mexicain, laquelle a été reconnue par d'autres Etats et par des organismes multilatéraux. Ces

renseignements ont été très utiles puisqu'ils ont permis au monde entier de suivre de façon ponctuelle l'évolution de cette épidémie.

Par ailleurs, Philippe Lamy, représentant de l'OMS au Mexique, a félicité le gouvernement pour le sérieux, la responsabilité et la transparence avec lesquels il a géré cette crise sanitaire. Quant au représentant de l'Organisation panaméricaine de la santé, il a souligné que lorsque cette épidémie se présentera dans d'autres pays, l'apprentissage obtenu à la suite de l'expérience mexicaine sera essentiel pour la communauté internationale.

Le Mexique a remercié les marques de soutien et de solidarité reçues au fil de ces derniers jours. Le gouvernement du président Felipe Calderón a insisté sur le fait que la coopération internationale et le respect des recommandations des organismes internationaux sont fondamentaux pour faire face à ce nouveau défi.

C'est la raison pour laquelle peuvent surprendre les mesures unilatérales adoptées par certains Etats, telles que l'interruption des vols vers le Mexique, et les mesures extraordinaires appliquées contre des ressortissants mexicains se rendant dans ces pays. Ces décisions ne correspondent pas à ce que l'OMS a indiqué, à savoir *«qu'elle ne recommande aucune restriction aux voyages ordinaires, ni la fermeture des frontières»*.

Carlos de Icaza
Ambassadeur du Mexique en France
Rédacteur en chef : Eduardo del Río
Collaborateurs : Rafael Cervantes,
Jaime Moreno Villarreal, José Poblano
Traducteur : Dina Carvalho
Mise en page : Tatiana Vallejo

www.sre.gob.mx/francia

ISN 1952-8566

> Des actions efficaces ont réduit la propagation du virus



José Ángel Córdova, ministre mexicain de la Santé

Le Mexique a agi de façon rapide et efficace face à l'apparition du virus de la grippe A/H1N1. La stratégie sanitaire mexicaine a été reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Le 16 avril dernier, le gouvernement du Mexique a lancé l'alerte épidémiologique face à l'émergence d'un nouveau virus qui jusqu'alors n'était pas connu des autorités sanitaires du monde entier. Toutes les autorités médicales, ainsi que les hôpitaux du pays, devaient prendre des précautions. En prévision de la survenue d'une éventuelle épidémie de grippe similaire, le Mexique avait acheté plus d'un million de médicaments antiviraux, qui lui ont permis d'affronter la maladie sans tarder.

Suivant les protocoles de l'OMS, le Mexique s'est proposé de limiter la propagation du virus. Le 23 avril, le gouvernement mexicain a informé la population de la situation en diffusant des mesures de prévention pour réduire une possible transmission. Parmi les mesures adoptées à titre préventif figure notamment la suspension des cours

dans toutes les écoles et universités de la ville de Mexico et dans l'Etat de Mexico, entités où ont été détectés la majorité des cas.

Le 27 avril, l'interruption des cours s'est étendue à l'ensemble du pays, dans le but d'affronter de façon généralisée la maladie. Par ailleurs, les activités considérées comme non fondamentales au sein de bureaux du gouvernement et du secteur privé ont également été suspendues.

Profitant des jours de congés de la saison, le gouvernement a décidé d'interrompre ces activités dans tout le pays du 1er au 5 mai. Les supermarchés, boutiques, hôpitaux, pharmacies, banques, stations essence, hôtels sont restés ouverts et les médecins, la police et l'armée ont continué à exercer leurs fonctions.

Les actions des services de santé du Mexique se sont concentrées à identifier rapidement les personnes contaminées et à leur apporter immédiatement les soins nécessaires. De cette façon, au cours de ces derniers jours, le nombre de décès a considérablement diminué, tout comme la propagation du virus.

D'autre part, le Mexique dispose d'un équipement moderne pour tester la grippe. A l'heure actuelle, cinq laboratoires en sont équipés: trois dans l'Institut du diagnostic et de la référence épidémiologiques (INDRE) et deux autres à Guerrero et à Veracruz.



Le Mexique réfute le terme de «grippe mexicaine»

L'ambassade du Mexique en France informe qu'elle réfute catégoriquement l'utilisation de la dénomination «grippe mexicaine» en référence au virus H1N1 qui provoque la maladie connue sous le nom de grippe porcine, ces deux termes étant employés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En témoigne le communiqué de presse numéro 4 diffusé le 28 avril dernier par l'OMS où il est indiqué que : «A 19h15, le 28 avril 2009, sept pays avaient officiellement notifié des cas d'infection par le virus H1N1 de la grippe porcine».

Rappelons que le Mexique est un des pays où a été détectée la souche de cette maladie et que, à cette date, les organismes sanitaires internationaux n'ont toujours pas déterminé l'origine du virus. L'ambassade du Mexique estime que l'emploi de ce terme peut être considéré comme discriminatoire, et qu'en outre il ne correspond pas à la réalité que vivent actuellement les nations touchées par cette maladie.

L'utilisation de ce type de dénominations nuit à l'image d'un pays qui lutte de façon rapide et efficace pour éviter la propagation de ce virus et dont la stratégie a été reconnue par plusieurs Etats et organismes tels que l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé.

(Texte du communiqué de presse diffusé par l'ambassade le 30 avril dernier).

> La grippe, une maladie curable

La grippe actuelle est une maladie curable des voies respiratoires causée par un virus extrêmement contagieux, différent de celui à l'origine du rhume ou de la grippe saisonnière. Elle peut s'avérer grave si elle n'est pas soignée à temps.

Face à la grippe, les groupes où les risques de contagion sont les plus élevés sont les enfants de moins de cinq ans et les adultes du troisième âge, ainsi que les personnes dont la capacité immunologique est réduite: les fumeurs, les diabétiques ou les personnes présentant une autre maladie. Toutefois, dans ce cas, les jeunes adultes âgés entre 25 et 45 ans, en particulier les femmes, sont vulnérables.

La grippe A est provoquée par le virus A/H1N1. Un virus n'est pas une bactérie. Il s'agit d'une structure supramoléculaire complexe qui nécessite une cellule hôte pour se multiplier ou se reproduire. Le virus de la grippe A se transmet par contact humain direct ou à travers des objets. Pour éviter la contamination, il est donc fortement recommandé de ne pas s'approcher de personnes présentant une

infection respiratoire, de ne pas faire de bise ou de serrer la main, de ne pas partager d'aliments, de verres ou de couverts et de se laver fréquemment les mains, car le virus reste actif durant plusieurs minutes sur différentes surfaces, y compris les claviers d'ordinateur, les appareils téléphoniques, les robinets et les poignées de portes. Il est également préconisé d'éviter les foules et les changements brusques de température, de porter un masque dans les lieux publics et de ne pas fumer.

Il existe des médicaments qui luttent efficacement contre la grippe A, notamment lorsqu'ils sont administrés sous les 48 premières heures de la maladie. Ce sont des médicaments agréés par l'OMS et à utilisation modérée. Seul un médecin peut les prescrire, car ils peuvent présenter des effets secondaires. L'automédication est à proscrire. En cas d'apparition de symptômes, il est indispensable de se rendre chez un médecin et de prendre uniquement les médicaments conseillés par celui-ci.

Le «Tamiflu» est un médicament antiviral utilisé en France pour le traitement de la grippe. Il n'est pas recommandé de l'administrer à des enfants de moins de un an. La durée du traitement varie selon les cas.



La viande de porc ne transmet pas le virus

Face à l'inquiétude exprimée dans plusieurs pays par le public consommateur de viande de porc, l'OMS a indiqué que la consommation de cette denrée et de produits à base de porc ne comporte pas des risques d'infection. Pour sa part, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) signale qu'il n'y a pas d'information stipulant que l'épidémie de grippe ait été précédée d'une épidémie de grippe porcine.

Ainsi, du fait qu'il n'existe aucun danger de contracter le virus par ingestion de viande de porc, il n'est pas non plus correct d'appeler «grippe porcine» cette variété de grippe. Le virus qui la provoque a des composants génétiques d'origine humaine, aviaire et porcine (présence de porcs eurasiatiques) et ne peut être transmis que d'homme à homme et non pas d'animal à homme.

> Des mesures économiques émergentes



Il est fort probable que l'épidémie de grippe A/H1N1 qui touche le Mexique ait un impact significatif sur la croissance économique. Des expériences similaires dans d'autres pays ayant vécu une telle situation démontrent un ralentissement de l'activité économique au cours de l'épisode épidémiologique, lequel est suivi d'une reprise vigoureuse durant les mois subséquents.

D'après ce qui a pu être observé dans des pays tiers, les répercussions sur la croissance de l'économie mexicaine devraient être comprises entre 0,3 et 0,5% du PIB, avec un effet prononcé sous le deuxième trimestre de 2009, qui s'ensuivra d'une relance rapide.

La baisse de l'activité économique aura un effet négatif sur le recouvrement. Dans le pire des cas, une réduction de 0,5% du taux de croissance entraînerait une perception plus faible de l'ordre de 10 milliards de pesos (568 millions d'euros).

Parmi les principales mesures mises en place, nous citerons les suivantes:

- Au cours des mois de mai et de juin, les cotisations patronales versées à l'Institut mexicain de la sécurité sociale (IMSS) subiront une diminution de 20%.
- En vue de soutenir la liquidité des sociétés, durant l'année 2009, celles-ci pourront réduire de leur versement mensuel à l'impôt sur le revenu le trop-perçu qu'elles auraient payé à l'impôt à taux unique pour les entreprises.
- Le gouvernement mexicain compensera à hauteur de 25%, outre les exonérations accordées pour les trois prochains mois, la perte de recettes des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs.
- En ce qui concerne le secteur de l'aviation, les compagnies aériennes bénéficieront d'une remise de 50% sur les droits pour les Services de navigation dans l'espace aérien mexicain pour la période d'avril à juin.
- Pour relancer le secteur des croisières au Mexique, certaines des taxes imposées aux embarcations de haute mer dédiées aux activités touristiques seront exemptées de 50% durant les mois de mai, juin et juillet.
- Un fonds de promotion du tourisme sera instauré avec deux composants majeurs: des activités de promotion générale réalisées par le gouvernement fédéral et des ressources pour développer des activités de promotion régionale grâce à des clauses pari passu avec les différents Etats mexicains.
- La banque commerciale et la banque de développement ont mis en œuvre des schémas qui permettront à leurs bénéficiaires de crédits, notamment dans les secteurs les plus touchés par l'épidémie, de disposer de liquidités pour se remettre de cette situation.

Vers un retour à la normale

Après avoir constaté que les cas de grippe A/H1N1 affichent une tendance à la baisse, les autorités fédérales et locales ont décidé de reprendre progressivement les principales activités dans l'ensemble du pays. Ainsi, les cours scolaires reprendront progressivement et les journées de travail se dérouleront sous des mesures sanitaires strictes.

Les établissements scolaires et les lieux de travail feront l'objet d'inspections afin de vérifier que les

mesures de prévention en matière d'hygiène sont bien appliquées. Les restaurants et les grands centres publics fonctionnent normalement dans les principales villes du pays. Toutefois, les autorités chargées de mener les actions pour contenir la propagation de ce nouveau virus ont émis une série de recommandations qui permettront d'éviter l'apparition de nouveaux cas. La deuxième quinzaine du mois de mai sera cruciale pour déterminer si la situation est sous contrôle ou pas.

> Recommandations pour les voyageurs

Si vous prévoyez un voyage au Mexique

- Voyager au Mexique n'est pas dangereux. Le gouvernement mexicain a pris des mesures en coordination avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui autorisent les voyages de tourisme, de travail, de famille et autres. Les aéroports du pays restent ouverts. En cas de modification, le public en sera immédiatement informé.
- Pour se rendre au Mexique, il est recommandé de respecter les consignes du ministère mexicain de la Santé, sur les pages internet suivantes: www.salud.gob.mx ou www.sre.gob.mx/francia.
- Face à l'avalanche de renseignements, il est conseillé de consulter régulièrement les sites internet des ministère mexicain de la Santé (www.salud.gob.mx), de l'ambassade du Mexique en France (www.sre.gob.mx/francia), de l'ambassade de France au Mexique (www.ambfrance-mx.org) ou du ministère français de la Santé (www.sante.gouv.fr), qui diffusent des informations actualisées.
- Les régions les plus touchées par la grippe sont la ville de Mexico et sa zone métropolitaine, l'Etat de Mexico et les Etats de San Luis Potosí, Basse-Californie, Hidalgo et Oaxaca.
- Dans le cas où un touriste présente au Mexique des symptômes de la maladie, il peut se rendre dans n'importe quel centre de santé où il sera soigné correctement. Le médecin diagnostiquera la grippe à travers l'identification du virus dans un laboratoire ou par le biais d'une prise de sang qui permettra d'identifier les anticorps.
- Le virus est contrôlable s'il est détecté à temps. Il est donc indispensable de consulter un médecin dès que les symptômes apparaissent.
- Les autorités sanitaires mexicaines et françaises recommandent que les médicaments soient achetés et utilisés uniquement en cas de contamination et sous contrôle médical.
- Au Mexique, les doses de médicaments pour affronter l'épidémie sont suffisantes et le gouvernement a alloué des ressources pour en acquérir davantage.

- Les particuliers ne peuvent pas introduire de lots de médicaments au Mexique. L'importation ne peut être réalisée que par des autorisations émises par le ministère mexicain de la Santé. Les voyageurs ne peuvent que ramener des médicaments pour leur usage personnel, accompagnés de l'ordonnance respective.
- Si vous vous êtes vacciné cette année contre la grippe, vous devez prendre en compte que la grippe A est différente des autres types de grippe, et qu'il n'existe pas encore de vaccin contre celle-ci.
- Aucun pays n'a interdit l'accès sur son territoire à des voyageurs en provenance du Mexique.
- Si, à votre retour en France, au cours des 7 jours suivant celui-ci, vous présentez des symptômes de la maladie, vous devez immédiatement appeler le Centre 15 de votre département ou consulter un médecin.
- Pour les ressortissants français, il existe un numéro de permanence du ministère français des Affaires étrangères: **0825 302 302**, ou le site Internet www.diplomatie.gouv.fr.



AMBASSADE

9 rue de Longchamp
75116 Paris
t. 01 53 70 27 70
f. 01 47 55 65 29
www.sre.gob.mx/francia

SERVICE COMMERCIAL

ProMéxico
4 rue Notre-Dame-
des Victoires, 75002 Paris
t. 01 42 86 60 00

CONSEIL DE PROMOTION

TOURISTIQUE
même adresse
t. 01 42 86 96 13
N. Vert: 00 800 11 11 22 66
france@visitmexico.com

INSTITUTO DE MÉXICO

119 rue Vieille-du-Temple
75003 Paris
t. 01 44 61 84 44
www.mexiqueculture.org

MAISON DU MEXIQUE

Cité universitaire
9C boulevard Jourdan
75690 Paris cedex 14
t. 01 44 16 18 00
www.casademexico.org

SECTION CONSULAIRE

4 rue Notre-Dame-
des Victoires, 75002 Paris
t. 01 42 86 56 20

CONSULATS HONORAIRES

Barcelonnette
t. 04 92 81 00 27

Bordeaux
t. 05 56 79 76 55

Dijon
t. 03 80 68 20 19

Fort-de-France
t. 05 96 72 58 12

Le Havre
t. 02 35 42 37 72

Lyon
t. 04 78 38 06 17

Marseille
t. 04 91 54 70 50

Monaco
t. 00 377 93 25 08 48

Toulouse
t. 05 34 41 74 40

www.sre.gob.mx/francia